

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MARS 2019

JCT/IC/NL – N° VILLE_2019DL036

Date de convocation : 21 mars 2019
Affichage du compte-rendu : 4 avril 2019
Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'an deux mille dix neuf, le vingt huit mars à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Danièle POTIRON.

Présents : Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Claude COLIN, Dominique BABE, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Joël CAS, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Annie BERTON (donne pouvoir à Réjane CLOUPET)

Excusés / absents : Jean-Claude TALBOT, Céline BARIOZ, Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Eric MAILLET

Rapporteur : Danièle POTIRON

Le compte administratif de l'année 2018 peut être résumé de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Différence(s) (Prev. - Réal.)	Taux en % (Réal./Prev)
Dépenses	15 082 519,00	13 883 709,51	1 198 809,49	92,05
Recettes	15 082 519,00	16 299 000,58	1 216 481,58	108,06

INVESTISSEMENT	Prévisions 2018	Réalisations 2018 et restes à réaliser et 001	Différence(s) (Prev. - Réal.)	Taux en % (Réal./Prev)
Dépenses	6 868 325,35	4 867 061,02	2 001 264,33	70,86
Recettes	6 868 325,35	6 553 711,34	314 614,01	95,42

Rétrospectivement, l'évolution des grandes masses budgétaires peut se résumer (hors opérations d'ordre) de la manière suivante :

	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de fonctionnement	14 206 682	14 704 167	15 372 234	15 741 518	16 269 724
Dépenses de fonctionnement	11 791 960	12 242 716	12 310 575	12 711 825	12 717 036
dont intérêts de la dette	243 869	216 873	196 286	177 055	157 514
Recettes d'investissement	1 046 238	337 989	835 567	376 895	538 289
dont emprunts souscrits	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	2 901 798	2 382 922	3 144 412	3 217 109	4 030 584
dont capital de la dette	726 903	552 578	565 578	579 187	593 438
dont P.P.I	2 144 158	1 830 343	2 125 834	2 637 921	2 771 191

L'évolution des soldes financiers apparaît en augmentation constante : les marges de manœuvre sont préservées. Un infléchissement de l'épargne de gestion s'amorce en 2018.

	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne de gestion	2 658 090	2 666 823	2 781 546	2 977 167	2 880 300
Epargne brute	2 414 221	2 449 951	2 585 260	2 800 112	2 722 786
Epargne nette	1 687 318	1 897 372	2 019 682	2 220 925	2 129 349

Le fonds de roulement reste important du fait de l'autofinancement du chantier de la mairie et des réserves foncières non réalisées.

	2014	2015	2016	2017	2018
Fonds de roulement en début d'exercice	2 569 919	3 129 080	3 545 598	4 574 480	4 763 958
Résultat de l'exercice	559 161	416 518	752 815	189 478	60 394
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 129 080	3 545 598	4 574 480	4 763 958	4 824 352

Le compte administratif 2018 annexé au présent rapport a été réalisé conformément à la réglementation applicable en terme de présentation comme de méthodologie.

Il comprend notamment les différentes vues d'ensemble ainsi que les annexes et éléments d'informations traditionnels. En dehors de la lecture et de l'analyse de ce dernier, il est proposé au conseil municipal de mettre en exergue certaines informations financières essentielles.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- 1 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : + 0,04 %

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement est de **92,05 %**.

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2014	11 791 960	0	1 098
2015	12 242 716	3,82 %	1 099
2016	12 310 575	0,55 %	1 111
2017	12 711 825	3,26 %	1 151
2018	12 717 036	0,04 %	1 141

Avec un taux d'évolution de 0,04 % la ville de Corbas contient ses dépenses de fonctionnement qui conjuguées à l'accroissement de la population, sont en baisse de 10 euros par habitant.

1-1-1 Les charges de personnel : - 0,29 %

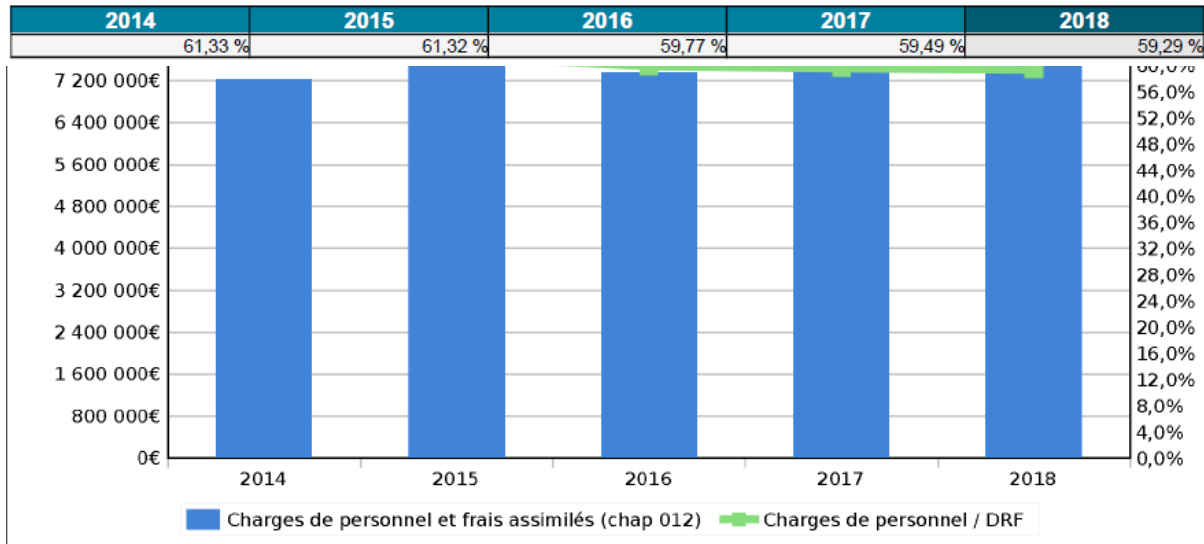
Pour rappel, les charges de personnel sont le reflet de la mise en œuvre effective du service public municipal (exemple : policiers municipaux, animateurs périscolaires pour les garderies et le restaurant, agents de l'état civil, jardiniers, professeurs de musique...etc).

A Corbas, les usagers bénéficient d'un service public plus dense que la moyenne des autres villes bien que ce ratio, en baisse à Corbas, soit de plus en plus équivalent à celui des autres villes de la strate.

2014	2015	2016	2017	2018
7 231 721	7 507 166	7 358 094	7 561 933	7 539 925

Le taux d'exécution de la masse salariale 2018 de la ville par rapport au BP 2018 est élevé : **96,27 %**.

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement



Le poids des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement est en baisse constante depuis 2014.

En 2018, 292 k€ n'ont pas été dépensés.

Cet écart s'explique notamment par les éléments suivants :

De nombreux postes ont été remplacés avec des périodes de vacance parfois importantes.

Ainsi, le poste de responsable emploi a connu une période de vacance de 6 mois, 9 mois pour deux postes à la police municipale, 3 mois pour le responsable éducation, deux postes d'animateurs au PAJ pour 16 mois, 3,5 mois pour le poste de responsable de communication. Cela correspond environ à une enveloppe budgétaire de 100 k€.

Les cotisations patronales ont évolué à la baisse en 2018 :

- cotisation URSAAF : titulaires (2017 : 11,50 % - 2018 9,88 %) et non titulaires (2017 : 12,89 % - 2018 8,55 %),
- cotisation pôle emploi : 2017 : 6,40 % - 2018 5 %.

Des absences pour raison de santé parfois longues ont conduit certains agents à ne percevoir qu'un demi traitement. Cela a pu concerné 13 agents en 2018 pour des durées variables selon la maladie. Par ailleurs, à partir du 6^{ème} jour d'absence la totalité du régime indemnitaire n'est plus perçue.

Certaines enveloppes n'ont pas été réalisées pour des motifs statutaires ou réglementaires.

Un budget de 2 500 € avait été prévu pour la garantie du pouvoir d'achat alors qu'un seul agent a été éligible en 2018.

Une enveloppe de 20 000 € a été prévue pour la mise en conformité du régime indemnitaire et du PPCR. Or, la réforme du RIFSEEP aura lieu en 2019 à Corbas et le PPCR a été reporté par la loi.

Aucun candidat ne s'est porté volontaire pour le service civique (1 900 €).

Par ailleurs, l'enveloppe de remplacement n'a pas été complètement consommée et nous constatons des difficultés de recrutement sur des postes d'animateurs pour des quotas d'heures qui ne sont pas très attractifs.

Enfin, il convient de rappeler que la masse salariale globale pour l'année 2018 n'est pas affectée de la contribution versée auprès du FIPHFP dans la mesure où le taux de 6 % de

personnels ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés ou ayant bénéficié d'un reclassement pour raison médicale a été atteint (ces sommes ont pu par le passé être budgétées à hauteur de 18 000 euros).

Ces dépenses de personnel doivent également être analysées au regard des recettes perçues au titre de l'assurance statutaire et remboursement divers (214 046 €), des dispositifs d'emploi d'avenir (21 238 €), des mises à dispositions auprès du CCAS, du SAAD (157 810 €) et du Polaris de Corbas (179 660 €). Ces remboursements s'élèvent à 572 754 €.

1-1-2 Les charges de gestion courante : +4,29 %

Ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 94,45 %.

Elles comprennent principalement les subventions et les contributions obligatoires, ainsi que les indemnités des élus.

Les subventions versées par la ville en 2018 intègrent un soutien financier au dynamisme associatif Corbasien à hauteur de 732 558,53 € (contre 742 903,51 € en 2017, 758 365,88 € en 2016 et 586 259,45 € en 2015) dans tous les domaines. Pour rappel, cet écart est dû au financement de la mise à disposition de personnel remboursé par l'association Polaris de Corbas à hauteur de 179 660,41 € (179 519,42 € en 2017, 169 266,06 € en 2016). Cette opération permet de répondre aux recommandations de la chambre régionale des comptes tout en étant neutre pour les finances communales et pour celles de l'association.

La subvention versée au CCAS a été mandatée à hauteur de 1 100 000 € (1 016k€ en 2017, 1 020k€ en 2016, 945 k€ versés en 2015), ce qui a permis à ce dernier de répondre à ses besoins de trésorerie du début d'année 2019, de soutenir une action régulière et volontariste à destination principalement de la petite enfance (offre globale grâce à la complémentarité renforcée des RAM avec l'Île aux enfants et les Petits Gônes), et des personnes âgées (colis de Noël, vaccination contre la grippe, subvention du service d'aide à domicile, semaine bleue), mais aussi une politique d'aide, de secours et de prévention en faveur des personnes les plus démunies et des familles en difficultés. Observons que le secteur de la petite enfance est porté à Corbas par le CCAS (80 % du budget). Cette évolution suit naturellement la progression de l'écêtement des excédents de fonctionnement des budgets du CCAS et du SAAD.

Pour mémoire, la subvention versée au CCAS a intégré dès 2014 la compensation de la somme versée par l'État (CAF) directement à la ville en application de la délibération n°126/2013 au titre du développement des projets Enfance/Jeunesse¹. Elle intègre également la compensation des mises à disposition de personnel pour un montant de 157 810,91 €.

1-1-3 Frais financiers -11,73 % et atténuations de produits -12,35 %

Les charges financières sont marquées par une réalisation inférieure aux prévisions (89,20 %) afin de prendre en compte les éventuels risques de taux sur taux variable.

Le prélèvement au titre de la loi SRU est arrêté à 157 115 € (contre 196 983,70 € en 2017, 132 843,44 en 2016, 101 209,25 € en 2015) du fait du retard de la commune dans la production de logements sociaux². Ce niveau important résulte du relèvement du taux minimal de production de logements sociaux de 20% à 25% et sanctionne le retard de la ville en matière de production de logements sociaux.

¹Ram, Île aux enfants, Petits gônes.

²Il manquait à la ville au 1^{er} janvier 2017, 421 logements sociaux.

Ce montant a été minoré de 31 662 € du fait de la participation de la ville dans les programmes de logements sociaux durant l'année 2017 (subvention et moins values foncières).

162 946 € ont été mandatés au titre du FPIC contre 172 791,30 € en 2017, 140 467 € en 2016 et 104 700 € en 2015. La ville de Corbas contribue plus fortement à la nouvelle péréquation horizontale du fait de ses faibles taux d'imposition.

1-1-4 Charges exceptionnelles +55,04 %

Leur taux d'exécution est modéré (36,66%) du fait de l'incertitude qui pèse sur ces dépenses.

Peu de titres ont été annulés en 2017 (1 502,15€ c/673), 210 € de régularisation de rattachement ont été enregistrés (c/6718) et les services ont été réactifs dans l'exécution comptable pour éviter le paiement d'intérêts moratoires (c/6711).

Notons que les enjeux budgétaires restent faibles pour ce chapitre budgétaire et qu'il s'agit ici davantage d'une ouverture de crédit destinée à fluidifier l'activité comptable en lien avec la trésorerie et non d'une activité répondant à une politique publique prévisible.

Le compte 6714 enregistre les achats de livres pour les élèves de CM2. Le montant 2018 se porte à 3 793,48 € contre 2 651,30 € en 2017 et 2 355,04€ en 2016 en raison de la remise du livret citoyen aux élèves.

1-1-5 Charges à caractère général +0,28 %

Concernant les charges à caractère général, le compte administratif traduit globalement une exécution de 92 % qui est variable suivant les postes.

En synthèse, le total de ces dépenses est de 2 689k€ (2 681 k€ en 2017, 2 537 k€ en 2016 et 2 607,5 k€ en 2015 ; 2 728,6 k€ en 2014). Il faut souligner en volume une quasi stabilisation de ces dépenses au regard des années antérieures.

Dans le détail, certains comptes peuvent faire l'objet de commentaires suivants :

- 6042 achat de prestations de service : besoin supplémentaire de 15k€

Ce compte enregistre les dépenses d'achat de repas au restaurant scolaire et l'accès à la piscine de Saint Bonnet de Mûre pour les élèves des écoles primaires. Ce compte traduit une fréquentation en hausse des restaurants scolaires. La réglementation ne permet plus de refuser des élèves. Dans toutes les écoles, des doubles services sont dorénavant mis en place pour les maternelles et les classes élémentaires sont organisées en self service.

- 60611 eau : besoin supplémentaire de 34k€

Un puits effondré au stade des Taillis a nécessité un arrosage des stades sur le réseau d'eau « classique ».

- 60612 électricité : économie de 17k€ liée à une consommation réduite en 2018.

- 60622 carburant : besoin supplémentaire de 2k€

La ville a subi les augmentations des prix du carburant.

- 60631 fournitures d'entretien : économie de 7 600€

Ces non consommation s'analysent en effet de masse. En effet, les 24 unités comptables qui ont vocation à commander sur ces comptes ont réalisé en moyenne une économie d'environ 317 € chacun. Ces comptes s'ajustent d'année en année à la réalité des consommations constatées qui concerne tous les services de manière aléatoire.

- 60636 vêtements de travail : économie de 5k€

Une économie de 5 000 euros a été réalisée en fonction des besoins individuels au sein des services. Les crédits sont ouverts en fonction du nombre d'agents et les réalisations sont effectuées selon les besoins et les effectifs présents.

- 6064 fournitures administratives : économie de près de 5k€

Chaque service réalise des économies sur ce compte. On observe une réduction des commandes de cartouches de la machine à affranchir (modification de la flamme). Cela résulte des conséquences de la dématérialisation. Par ailleurs, la commande des livrets de famille a été reportée en 2019.

- 6068 autres matériels et fournitures : économie de 7 800€

Le service patrimoine prévoit sur ce compte des matériaux de mise en œuvre qui sont aléatoires en fonction des travaux réalisés en régie dans nos bâtiments.

- 611 : Contrat de prestation de service : besoin supplémentaire de 1 600€

Nous avons enregistré en 2018 trois factures correspondant aux passages contre les nuisibles au lieu de deux. Une facture aurait dû être mandatée sur l'exercice 2017.

- 6135 locations mobilières : économie de 7 500€

16 gestionnaires détiennent un budget sur cette ligne. De nombreuses petites économies expliquent un écart de 2,5 k€. Par ailleurs, 5k€ correspondent à un reliquat de la location de la chaufferie à l'école Jean Jaurès.

- 615221 entretien de bâtiments : économie de 25 k€

Ce compte enregistre les dépenses relatives aux interventions d'entreprises hors opérations de maintenance. Ces prestations sont par nature aléatoires selon les sinistres et aléas techniques rencontrés.

- 615231 entretien réparation de voirie : économie de 8k€ liée aux aléas de l'année.

- 615232 entretien réparation de réseau : économie de 7800€ liée aux aléas de l'année.

- 61558 entretien autres biens mobiliers : économie de plus de 16k€.

Les dépenses sont aléatoires selon les pannes rencontrées. Il est à noter une bonne qualité de prévision sur ce compte en fonction des dépenses constatées.

- 6156 Contrats de maintenance : économie de 14k€

Ce compte enregistre les redevances liées aux contrats de maintenance préventive.

Le recensement exhaustif des contrats et des dates de facturation des entreprises pourra permettre de mieux ajuster les prévisions budgétaires à l'avenir.

- 6161 Multirisques : économie de 35k€

L'économie réalisée résulte du changement de compagnie d'assurance suite à mise en concurrence.

- 6184 versement à des organismes de formation : économie de 8k€ liée au partenariat engagé avec le CNFPT qui propose des formations « intra » gratuites.

- 6227 Frais d'actes et de contentieux : économie de 11k€ liée aux aléas des frais d'acte qui ont été peu nombreux en 2018.

- 6231 Annonces et insertions : économie de 4 700€

Ce compte enregistre les frais de publication des marchés publics. La publicité des attributions ne sont plus systématiques et la politique d'achat a permis d'alléger les procédures et les besoins de publicité.

- 6232 Fêtes et cérémonies : économie de 5 400 € liées à l'activité du service.

- 6247 transports collectifs : économie de 21k€

Le taux de réalisation dépend de l'exécution du programme des services enfance et jeunesse qui peut être modifié en lien avec les jeunes (un stage d'été a été annulé). Par ailleurs, des crédits sont ouverts aux écoles mais l'exécution dépend de la volonté des instituteurs de réaliser ou non des sorties et/ou des classes découvertes.

- 6261 affranchissement : économie de plus de 9k€

La promotion du tarif vert et les relations dématérialisées ont permis une rationalisation des coûts à l'échelle de la collectivité.

- 6262 Frais de télécommunication : économie de plus de 9k€ liée au changement d'architecture de la téléphonie fixe.

- 6288 autres services extérieurs : économie de près de 16k€

7 000 euros sont liées à l'accueil de loisirs qui a annulé un stage pour manque de participants.

4 000 euros relève du service communication qui n'a pas pu réaliser le film prévu faute d'autorisation du prestataire (réglementation des drones).

Les prestations liées aux challenges développement durable (famille à énergie positive et classe énergie) n'ont pas été réalisées faute de participant.

En 2018, pour la première année, 330 chèques sports ont été distribués aux familles Corbasiennes. 264 ont été utilisés pour un montant global de 10 270€ au sein de 24 associations sportives.

- 63513 Autres impôts locaux : économie de 10 500€

Après vérification avec le centre des impôts, les avis d'imposition ont fait l'objet d'un dégrèvement du fait du caractère public des locaux municipaux.

1-1-6 Dépenses d'ordre.

Les autres dépenses (d'ordre) « dites » comptables sont neutres budgétairement car elles sont contre-passées d'un montant identique en recettes d'investissement. Parmi les dépenses d'ordre, il convient de citer : les dotations aux amortissements (336 k€).

Les sommes de 384 625 € et de 445 276 € correspondent aux écritures liées aux opérations de cessions.

Ces sommes correspondent aux écritures de régularisation liées aux sorties d'éléments d'actifs suivantes :

Date pièce	Libellé	Montant TTC
30/05/2018	CESSION DU CHIEN DE LA POLICE MUNICIPALE	400,00
31/10/2018	CESSION PIANO VIA WEBENCHERES	4 052,00
07/11/2018	CESSION VEHICULE 328 ADN 69 INVENT 3812	450,00
14/11/2018	CESSION PARCELLE AP16 67 RUE LOUIS PRADEL	315 000,00
07/01/2019	CESSION PARCELLE AR 142 (EX AR 25) VENTE TERRAIN RUE DES ROSES	510 000,00
	TOTAL GENERAL	829 902,00

Ces écritures sont équilibrées par des recettes d'investissement d'ordre au chapitre 040).

1-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : +3,36 %

Le taux de réalisation des recettes est de 108,06 %. Il est comme les années précédentes, supérieur aux prévisions. Globalement, cela s'explique du fait de la traditionnelle nécessité d'intégrer une certaine prudence dans les prévisions mais aussi par un accroissement des remboursements d'assurance, de la dynamique des droits de mutation, de produits des cessions d'immobilisation et du partenariat positif avec la CAF.

Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2014	14 206 682	0	1 323
2015	14 704 167	3,5 %	1 320
2016	15 372 234	4,54 %	1 387
2017	15 741 518	2,4 %	1 426
2018	16 269 724	3,36 %	1 460

Globalement l'évolution de ces recettes, si elle reste positive, est largement due à des recettes exceptionnelles. Après retraitement des ces recettes exceptionnelles, le niveau global des recettes serait atone entre 2017 et 2018³.

³Recettes exceptionnelles 2017 = 320 466,33€; recettes exceptionnelles 2018 = 847 969,42€.

1-2-1 Atténuations de charges. +3,11 %

Ce chapitre qui enregistre une bonne exécution afin de prendre en compte les recettes liées aux remboursements liés à la maladie, aux congés maternité, maternité et accueil de l'enfant et aux décharge syndicale ainsi qu'aux remboursements liés aux trop perçus sur salaires.

1-2-2 Produits des services et du domaine. + 0,05 %

Les produits des services et du domaine ont été titrés à hauteur de 1 199 560,31€⁴ .

(1 198 962,63 € en 2017, 1 148 498,56 € en 2016, et 972 519,52 k€ en 2015).

Ce point traduit une bonne prévision de l'offre de service public aux besoins des Corbasiens notamment dans le secteur péri et extra scolaire.

Ce chapitre enregistre également les recettes liées aux mises à disposition de personnel au CCAS et au SAAD 157 810,91€ (155 111,56 € en 2017). Pour rappel, au-delà de la transparence comptable, ces mutualisations permettent d'éviter les doublons de personnel et d'optimiser les expertises métiers.

Les écritures qui concernent l'Association Polaris de Corbas ont été, conformément à la réponse publique adressée à la chambre régionale des comptes, intégrées au cours de l'année 2018 pour un montant de 179 660,41€(179 519,42 € en 2017).

1-2-3 Impôts et taxes. + 0,41 %

Le produit des impôts locaux⁵ progresse logiquement du fait de l'actualisation des bases fiscales basée sur l'inflation constatée (1,2%)⁶ (pour les immeubles industriels et pour l'ensemble des autres propriétés bâties), de la progression physique des bases fiscales (extensions ou constructions neuves d'habitations ou industrielles et commerciales).

Cette progression résulte également de l'évolution physique des bases (constructions nouvelles).

⁴Dont produits rattachés.

⁵6 512 k€ ont été titrés sur le compte 73111, 6 405k€ en 2017, 6 145 k€ en 2016 et 5 628k€ en 2015.

⁶Et non plus sur la base d'un taux forfaitaire voté par les parlementaires.

Années	Base taxe d'habitation	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2014	14 150 789	25 047 043	81 225
2015	14 548 798	26 256 241	79 924
2016	16 021 783	26 378 047	75 548
2017	16 821 802	27 503 141	76 881
2018	17 195 495	27 904 145	79 685

Des rôles supplémentaires ont été encaissés pour un montant de 24 727€ (c/7318).

La stagnation des recettes versées par le Grand Lyon constitue une source de préoccupation dans la mesure où ces recettes représentent 40 % des recettes réelles de fonctionnement de la ville, ce qui engendre de manière récurrente d'importantes pertes de marges de manœuvre. En effet, la Dotation de Solidarité communautaire a fortement diminué depuis 2008 puisqu'elle est passée de 152 k€ à 114 k€ en 2016, 2017 et 2018. L'attribution de compensation a aussi « baissé » dans le même temps en passant de 5 225 k€ à 5 163 k€ entre 2008 et 2018.

Observons cette année une évolution importante (constatée au niveau national) de la dynamique des droits de mutation dopée par les taux d'intérêt bas + 57k€ par rapport au montant budgété.

Le reversement du SIGERLY relatif à la taxe électricité est porté à 238 719,61€ soit 38 719,61€ de plus par rapport au budget.

1-2-4 Dotations et participations. - 7,38 %

Il s'agit tout d'abord de la dotation forfaitaire versée à la ville par l'État. Pour rappel, la contribution au redressement des finances publique a généré une perte directe de 284 k€ pour la ville en 2017. Cette contribution n'a pas été reconduite en 2018 ce qui a permis à la ville d'échapper au potentiel reversement de sa contribution à l'État.

Cependant, la dotation forfaitaire n'a cessé de diminuer, passant de 1 008 k€ pour 2013 à 16 655€ pour 2018. Corbas ne perçoit par ailleurs aucune recette au titre de la péréquation.

Les dotations liées aux contrats d'avenir ont été réalisées partiellement du fait de la non reconduction des dispositifs en 2018.

Le compte 74751 enregistre dorénavant, avec la création de la métropole, les subventions attribuées à l'école de musique pour 104 570 € ainsi que celle liée à l'utilisation du gymnase Falcot par le collège pour 21 448 €.

Le compte 7478 enregistre les recettes versées par la CAF dont l'augmentation procède notamment de la dynamique de fréquentation des activités périscolaires et d'un subventionnement favorable. L'organisation de la coordination du contrat enfance jeunesse a été optimisée pour constituer une meilleure assiette de subvention.

1-2-5 Autres produits de gestion courante. + 8,76 %

Les revenus des immeubles sont en augmentation par rapport à 2017 (+ 30k€). Cela traduit la bonne tenue de la location des salles notamment de la salle des fêtes du fait de la fin des travaux de la mairie. Ce compte enregistre également le bail de la gendarmerie pour 275k€ (id. 2016 et 2017).

1-2-6 Produits exceptionnels +164,6 % et opérations d'ordre.

Aucun crédit n'a été ouvert en 2017 eu égard au caractère imprévisible de ces recettes.

Le compte 775 constate le résultat financier des cessions pour un montant de 829 902 € (contrepartie des dépenses d'ordre visées plus haut).

Le compte 7788 enregistre les indemnités versées par notre compagnie d'assurance pour les sinistres déclarés pour 12k€.

1-3 AUTOFINANCEMENT :

L'exécution de toutes les dépenses et recettes de fonctionnement, permet à la ville de dégager un autofinancement annuel important pour la section d'investissement du budget 2019 de 2 415 k€.

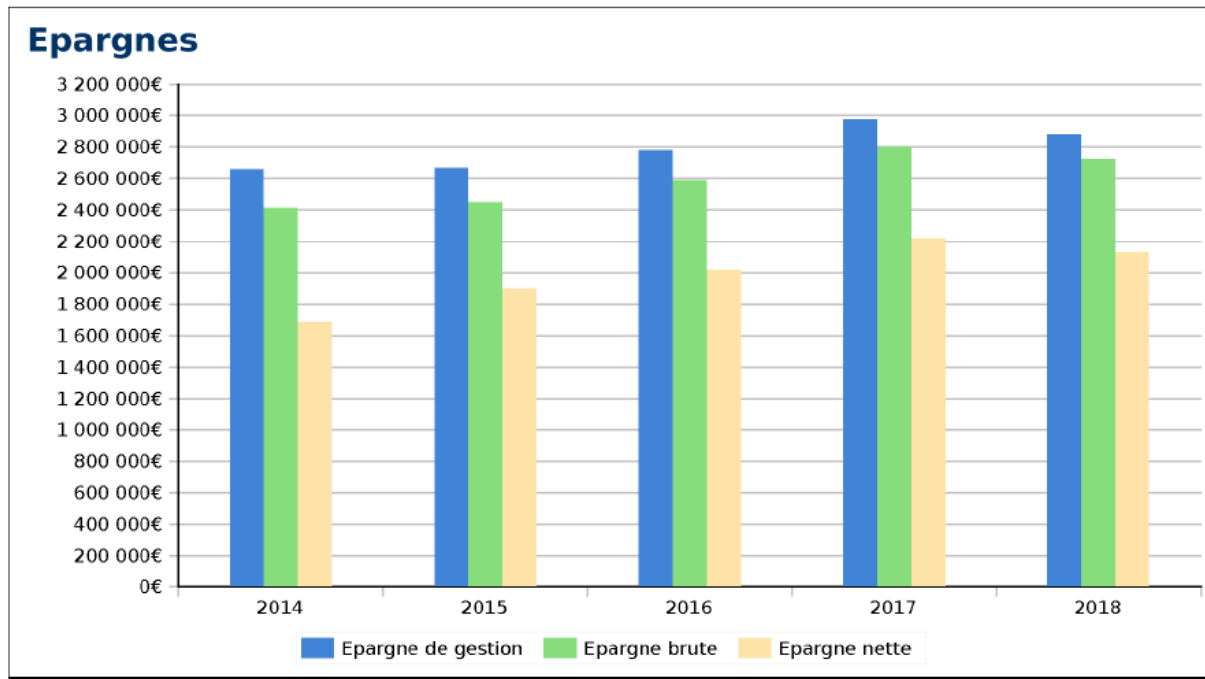
Les efforts de gestion de la ville se traduisent par la préservation de ses marges de manœuvre. Cela est constaté par la très bonne tenue des soldes intermédiaires de gestion.

Le niveau d'épargne de gestion est en léger repli en 2018 mais reste à un niveau très élevé.

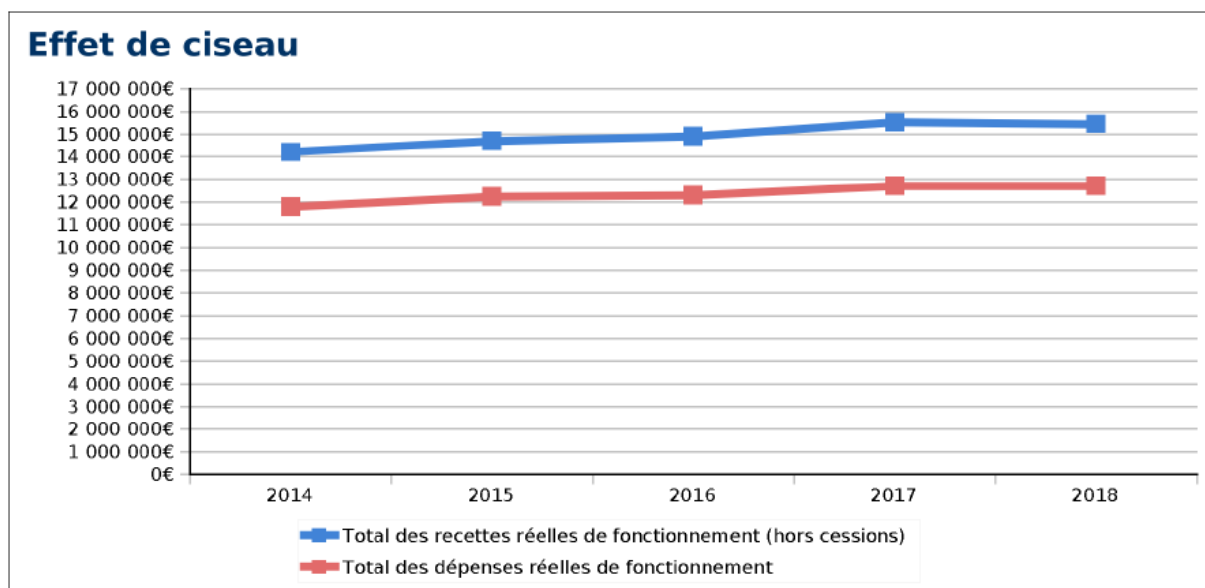
Soldes intermédiaires de gestion⁷ :

⁷Épargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.



Cette bonne tenue de l'autofinancement ne doit pas masquer le risque d'effet de ciseau auquel la collectivité est exposée en 2018 (comparaison entre la vitesse d'évolution des dépenses par rapport aux recettes).



Épargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.
 Épargne nette = brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.
 Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Effet de ciseau : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation hors cession (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	14 206 182	14 692 667	14 895 835	15 511 938	15 439 822
Evolution n-1		3,42 %	1,38 %	4,14 %	-0,46 %
Dépenses de fonctionnement	11 791 960	12 242 716	12 310 575	12 711 825	12 717 036
Evolution n-1	0	3,82 %	0,55 %	3,26 %	0,04 %

2- SECTION D'INVESTISSEMENT :

2-1 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement 2018 s'élèvent à 4 119 k€.

Cette somme comprend :

- le remboursement du capital des emprunts conclus antérieurement (pour 593 K€),
- des opérations d'ordre « dites comptables » pour 89 k€,
- les dépenses d'équipement qui ont été autofinancées sur l'exercice 2017, pour un montant total de 3 437 k€ dont 1 970 € pour les travaux de la mairie.
- les reports (dits aussi « reste à réaliser »⁸) pour 747 k€

Les dépenses d'investissement et leur évolution

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2014	2 901 798	0	270
2015	2 382 922	-17,88 %	214
2016	3 144 412	31,96 %	284
2017	3 217 109	2,31 %	291
2018	4 030 584	25,29 %	362

2-1-1 Remboursement du capital des emprunts.

Le capital restant dû aux différents prêteurs au 31/12/2018 était de 4 396 k€ soit moins de 395 € par Corbasiens sur la base de 11 122 habitants. La ville de Corbas présentait un endettement de 4 989k€ au 31/12/2017, (5 569k€ au 31/12/2016, 6 134k€ en 2015, 6 687 k€ en 2014). Le niveau de l'endettement de la ville a baissé en 2018 car la ville n'a effectué aucun nouvel emprunt et a procédé au remboursement des emprunts conclus antérieurement. Les très bonnes marges bancaires obtenues dans le cadre des mises en concurrence opérées précédemment ont permis de limiter les coûts.

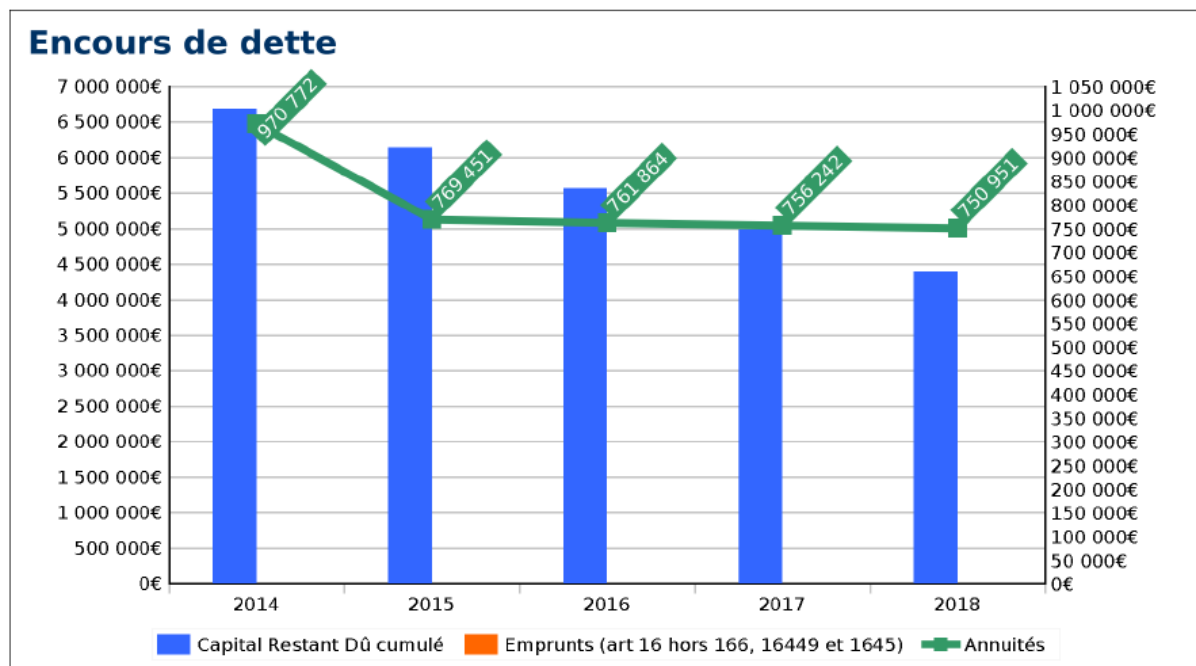
Le remboursement du capital de la dette tombe en 2018 à moins de 15 % des dépenses d'investissement.

⁸ Cf. rapport n° VILLE_2019DL018 du conseil municipal du 7 février 2019 qui fournit une définition et la liste complète de ces dépenses d'investissement qui sont actuellement déjà engagées et en cours de réalisation.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2014	2 901 798	726 903	25,05 %
2015	2 382 922	552 578	23,19 %
2016	3 144 412	565 578	17,99 %
2017	3 217 109	579 187	18 %
2018	4 030 584	593 438	14,72 %

De façon synthétique, il faut préciser que l'encours de la ville se compose à 95,65 % d'emprunt à taux fixe et de 4,35 % d'emprunt à taux variable⁹. L'amortissement, c'est-à-dire le remboursement du capital en 2018, a été de 593 435,62 €.

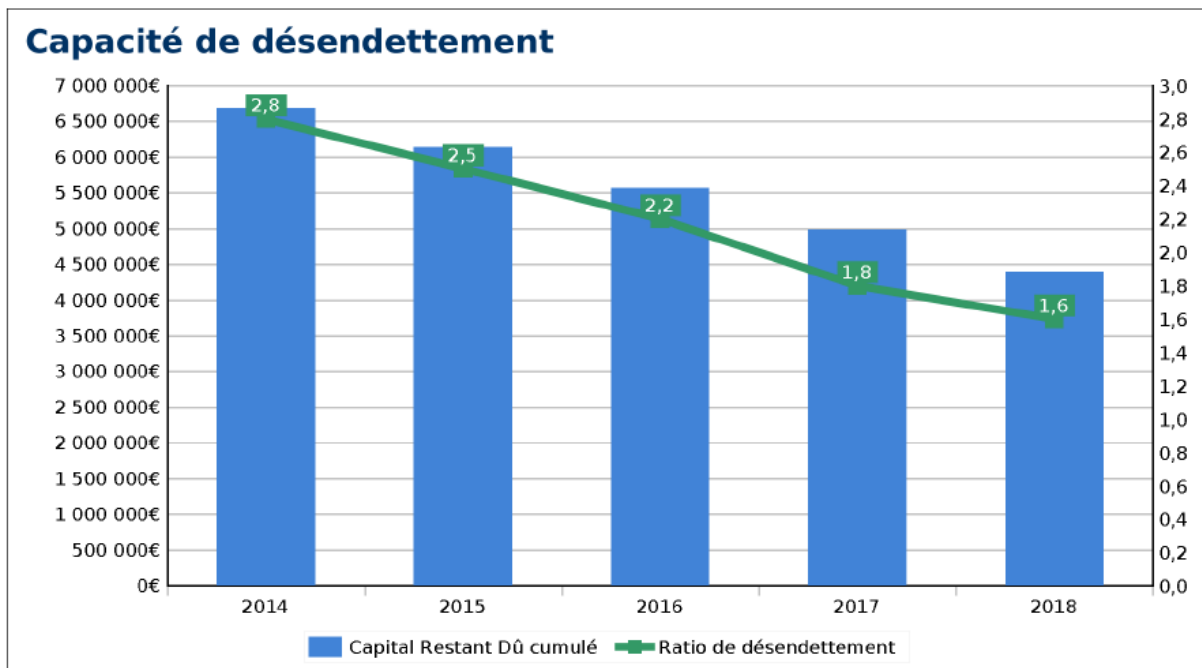
Il faut souligner que la ville ne compte aucun emprunt dit « toxique » ni à « risques ».



Le graphique ci-dessus indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique).

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

⁹Les taux variables des emprunts souscrits dans le précédent mandat sont de type EURIBOR.



2-1-2 Opérations d'investissement.

Les dépenses globales d'investissement s'élèvent en 2018 à 4 119 722,15 €.

2018 a été l'année de l'achèvement des travaux de rénovation partielle et d'extension de la mairie budgétés en Autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) pendant toute la durée du mandat (nonobstant les factures qui resteront à solder en 2019). Les dépenses se sont montées pour l'année 2018 à 1 303 903,92 €.

Le programme de rénovation et d'extension des dojos a été ouvert en AP/CP en 2018. 31 399,64 € ont été mandatés pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre.

Sans pouvoir énumérer toutes les réalisations effectuées ou finalisées en 2018 au titre de la section d'investissement, il est proposé au conseil municipal, ici d'aborder quelques dépenses significatives.

- Acquisitions foncières et commerciales
 - acquisition foncière pour la maison médicale : 650 000 €
 - acquisition d'une licence 4 : 8 008€
- Patrimoine :
 - Mises en conformité électriques dans les bâtiments : 83 072€
 - Mise en œuvre du plan d'accessibilité des bâtiments municipaux : 31 204€
 - Travaux mairie 1860 : 15 230 €
 - Nouveau système téléphonique sur IP : 71 618€
 - Cimetière : 23 654€
 - Chaufferie J Jaurès : 82 046€
- Sécurité :
 - Installation d'alarmes intrusion dans divers bâtiments : 12 756€
 - Vidéo protection mairie et Taillis : 62 349€
 - Travaux gendarmerie : 18 134€

- Radio portatives : 3 619€
- Aménagements et équipements dans les écoles :
 - Mobilier et travaux à l'école et au restaurant Jean Jaurès : 48 135 €,
 - Mobilier et travaux à l'école et au restaurant Jacques Prévert : 43 804 €
 - Mobilier et travaux à l'école et au restaurant Marie Curie: 60 467 €
 - Aire de jeux Prévert : 57 866 €
- Cadre de vie et espaces verts :
 - Toilettes publiques rue Allende et à Bourlione 129 232€
 - Mobilier urbain 13 518 €
 - Aménagement d'espaces verts place Jocteur, école Prévert, PDL, Taillis : 62 731€
- Développement durable :
 - Isolation école Marie Curie : 93 300 €
- Culture :
 - Équipements et matériels école de musique et arts plastiques : 19 340 €
 - Équipements et fonds médiathèque : 37 137€
 - Équipements et matériels Polaris : 51 077 €
- Petite enfance:
 - Travaux Île aux enfants : 27 519€
 - Travaux Petits gônes : 10 835€
 - Travaux RAM : 2 828€
- Jeunesse/enfance :
 - Structure gonflable Alouettes : 4 600€
 - Équipement divers Alouettes, PIJ, PAJ : 7 890€
- Vie associative :
 - Ravalement Clairière : 8 700€
 - Éclairage carnavaliers : 11 976€
 - Matériel associations et fêtes : 17 107€
 - Travaux diverses salles associatives : 42 744€
- Sport et parc de loisirs:
 - Travaux et équipements Taillis : 51 597 €
 - Halle bouliste : 12 048 €
 - Skate Park études : 9 735 €
 - Couverture canalisation gaz : 7 068 €
 - Local stockage Falcot : 6 286 €
 - Plateau multi sports PDL : 81 914€
 - Travaux et équipement les Roses : 47 983€

Les excédents résultant de la non réalisation de réserves foncières et liés aux marchés de travaux pour la mairie alimentent l'excédent d'investissement affecté au financement du budget 2019 ce qui permettra d'autofinancer les projets à venir sans altérer les marges de manœuvre de la ville.

2-2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement ne comportent pas de particularité significative en 2018 dans leur composition. Elles sont constituées essentiellement par :

- le montant du FCTVA (437 477,36 €) correspondant aux investissements réalisés en 2017 au titre de l'application du Plan de Relance¹⁰, ainsi que la Taxe Locale sur l'Équipement versée par le Grand Lyon (20 843,20€)¹¹,

¹⁰Cf. délibération n° 029/2009 du conseil municipal du 30/03/2009. Le montant sera calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles mandatées en N-1.

- les subventions versées par les partenaires de la municipalité (pour 79 969,41 €).¹²
- l'affectation des excédents de fonctionnement capitalisés des exercices antérieurs (2 461 k€),
- la « contrepartie » comptable des montants des dotations aux amortissements et aux provisions (336 k€) et des écritures d'ordre pour 889 k€
- les excédents d'investissement pour 2 302 k€

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. L'affectation du résultat intervient pour financer l'investissement.

	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne nette (a)	1 687 318	1 897 372	2 019 682	2 220 925	2 129 349
FCTVA (b)	502 420	270 612	283 586	226 429	437 477
Autres recettes (c)	22 302	37 413	490 153	56 372	20 843
Produit de cessions (d)	500	11 500	476 399	229 580	829 902
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	2 212 540	2 216 897	3 269 821	2 733 306	3 417 571
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	521 517	29 964	61 827	94 094	79 969
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	0	0	0	0
Financement total h = (e+f+g)	2 734 057	2 246 861	3 331 648	2 827 400	3 497 540

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle afin qu'il soit procédé au vote du compte administratif.

En conséquence, le conseil municipal **après en avoir délibéré VOTE** favorablement les comptes qui lui sont présentés et qui dégagent un excédent global de clôture qui a été repris au budget primitif 2018 dans le cadre de l'affectation du résultat.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et an que dessus,
 au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme,

Le Maire,
 Jean-Claude TALBOT.

¹¹Le Grand Lyon collecte la taxe et la reverse plusieurs mois après à Corbas. Elle est calculée en fonction de la valeur de l'ensemble immobilier comprenant les terrains nécessaires à la construction et les bâtiments qui font l'objet d'une autorisation de construire. Cette recette est très sensible à la conjoncture immobilière et économique.

¹²Les sommes qui ont été subventionnées par la Métropole résultent pour 76 806€ du solde du contrat triennal conclu avec l'ancien département (restaurant Marie Curie, aménagement du centre ville, tribunes du Polaris, école Prévert), et à l'achat d'instruments de musique et de matériel de spectacle.